

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,

11 francs pour trois mois,

21 francs pour six mois,

40 francs pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE-DENUNQ-QUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

Lyon, le 15 mars 1848.

En abolissant le timbre, le gouvernement a diminué nos frais annuels de 15 fr. 60 c. par chaque abonnement. Nous n'avons pas hésité un moment à faire profiter nos lecteurs de ce premier bénéfice ; mais nous nous sommes demandé si nous ne pouvions pas faire davantage.

La publication du *Censeur* n'a jamais été une spéculation ; c'était l'œuvre d'un parti. Ce parti triomphe après une longue lutte, et veut répandre, vulgariser ses doctrines le plus possible.

Le nombre d'abonnements au *Censeur* depuis la révolution a dépassé nos espérances ; aussi l'assemblée générale des actionnaires a-t-elle fixé le prix du journal pour Lyon et les départements sans distinction ainsi qu'il suit, à partir du 15 mars courant :

Un an 40 fr.

Six mois 21

Trois mois 11

Des mesures sont prises pour que la distribution se fasse avec promptitude et que les envois par la poste soient plus réguliers que par le passé, car nous avons eu souvent à nous plaindre d'un mauvais vouloir incroyable.

ÉTAT FINANCIER DE LA FRANCE.

La France allait droit à la banqueroute, nous l'avons dit ; on l'entraînait vers un gouffre, nous en avons sondé la profondeur, nous avons signalé un à un tous les pas faits sur cette pente fatale ; on ne nous a pas écoutés, on a cru que nous faisions de l'opposition par système, on a envoyé à la chambre cette malheureuse phalange de députés satisfaits, de fonctionnaires publics qui fermaient les yeux sur les désordres ; on pensait obtenir un grand triomphe quand on nommait l'un des membres de cette pauvre gauche dynastique dont la capacité, la hardiesse n'ont jamais été à la hauteur de la mission, qui n'a pas osé signaler avec franchise, avec netteté, le mal qu'elle voyait.

Ce qu'il y a de plus triste, et en même temps ce qui doit détourner à jamais de toute pensée de restauration monarchique, nos hommes de bonne foi, c'est que le déplorable état de nos finances n'est pas l'effet de circonstances malheureuses, mais le résultat d'un calcul machiavélique. Le roi Louis-Philippe et son dernier cabinet ont augmenté la dette publique de neuf cents millions, détourné deux cent quatre-vingt-dix millions des caisses d'épargne, prodigué deux cent quarante millions de bons du trésor, absorbé l'emprunt, dévoré les fonds de l'amortissement, engagé la France pour dix ans, créé un déficit de six cent cinquante millions en sept ans, et en moins de neuf mois gaspillé près de trois cents millions en sus de ce que leur accordait un budget déjà si lourd ! Et cela, pour mettre la France dans l'impossibilité de faire un mouvement politique à la mort du roi, dans l'impossibilité d'entreprendre une guerre dans l'intérêt des peuples opprimés, dans la nécessité de subir encore une monarchie. Nous n'exagérons rien, les chiffres sont là, clairs, précis, implacables.

Qu'on ne se fasse pas, qu'on ne cherche pas même à se faire illusion ; la confiance au milieu du danger, si elle n'est pas

pleinement justifiée, devient de l'incurie, et celle-ci perd les empires. La situation financière est pleine de périls ; il ne faut pas qu'elle s'aggrave, il faut qu'elle cesse. Pour en sortir, la République a besoin de vigueur, d'énergie ; mais cela ne suffit pas, elle a besoin aussi de la confiance publique, du concours actif de tous les citoyens, et, dans les circonstances actuelles, de l'aide de tous les citoyens riches. L'héritage de dix-sept ans de règne pèsera plusieurs années sur la France ; renvoyer le chef d'une administration qui a dilapidé, c'est prendre des précautions pour l'avenir, ce n'est pas réparer le mal ; il faut liquider, et le faire aux meilleures conditions possibles ; l'avenir sera beau, sera heureux, le présent a une rude tâche. Ceux-là jouent un triste jeu, appellent bien des dangers, qui vont semant la défiance, poussent les ouvriers, les employés, les domestiques à retirer leurs fonds de la caisse d'épargne, redemandent eux-mêmes au commerce les dépôts dont il a plus besoin que jamais, contraignent les banquiers à restreindre l'escompte.

La République seule peut sauver la France ; elle a une mission difficile, elle en viendra à bout, si on veut l'aider, et à cet égard les citoyens ont de grands devoirs à remplir. Expliquons-nous.

Le gouvernement doit entrer nettement dans la pratique des choses possibles, réalisables immédiatement. S'il va au-delà, pour le moment, il est perdu. Qu'il ouvre des ateliers de travaux publics pour le défrichement des terres incultes, — et il n'en manque pas en France, — pour le reboisement des montagnes, pour la culture des communaux, pour l'ouverture des routes de fer ; qu'il n'y appelle que des nationaux ou des étrangers résidant en France depuis six mois. Qu'il fasse mettre en rapport les terres des points les plus salubres de l'Algérie, en ayant soin de préparer des abris pour les travailleurs, en prenant la précaution d'assurer leur alimentation. Nous avons vu là des terres immenses où il n'y a pas un palmier nain, cet éternel et vain prétexte de la non-culture, qui n'attendent qu'un coup de charrue pour produire, mais qui l'attendent depuis dix-sept ans.

Qu'il fasse aux fabriques de Lyon, de Rouen, de Mulhouse, etc., des commandes d'étoffes d'exportation qu'il fera vendre, par les soins de ses agents consulaires, sur les marchés éloignés, dût-il y perdre quelques millions ; cela sera plus immédiatement utile que des décrets sur les heures de travail, décrets qui répondent sans aucun doute à de légitimes plaintes, mais qui ont le malheur d'être complètement impuissants, parce que, en ordonnant la réduction des heures de travail, il faudrait pouvoir donner en même temps ce travail, et c'est là qu'est le problème à résoudre.

Qu'il fasse des avances aux principales maisons de commerce menacées par la crise financière.

Qu'il prête de l'argent aux grandes fabriques, aux grandes industries, à la condition d'y organiser l'association, ou plutôt le partage des bénéfices entre le chef et les ouvriers ; mais qu'il laisse de côté les théories nuageuses que l'avenir appliquera peut-être, que les temps de calme peuvent seuls réaliser, car la crise nous presse, l'agitation est partout, et nous n'avons pas le temps d'attendre.

Pour cela, en restant dans les faits possibles, praticables,

que nous indiquons, il faut néanmoins de l'argent. Oui, sans nul doute, et nous allons arriver à cette question. On a parlé de réduire l'armée ; certainement il est déplorable d'avoir en temps de paix une armée qui dépense un million par jour ; il est évident que le gouvernement déchu n'a maintenu cet état onéreux que dans le but de comprimer les citoyens ; mais peut-on aujourd'hui diminuer l'effectif ? Ce serait imprudent. On peut bien déclarer qu'on n'attaquera pas, mais on ne peut pas répondre qu'on ne sera pas attaqué, qu'une insurrection à l'étranger ne soulèvera pas un cas de guerre, et il faut être préparé à toutes les éventualités.

Cherchons donc d'un autre côté ; et c'est ici que commencent les devoirs des citoyens. Le gouvernement vient de décréter des comptoirs d'escompte dans les départements, il faut qu'il les organise au plus tôt en mettant à leur disposition la portion pour laquelle il s'est engagé à y contribuer ; mais il faut, il faut absolument, impérieusement, que les capitalistes y apportent un contingent ; s'ils hésitent, s'ils refusent, l'établissement des comptoirs est impossible, et nous allons à un effroyable cataclysme.

Pour que le gouvernement établisse ces comptoirs, il faut que l'impôt lui fournisse les fonds qu'il n'a pas, que l'emprunt qu'il vient d'annoncer soit rempli, et le soit au plus tôt. Ainsi donc, les propriétaires d'un côté, les capitalistes de l'autre, voilà les deux forces qui doivent immédiatement prêter leur concours, sans réserve, sans crainte ; encore une fois, si on on recule, on plonge la France dans une série incalculable de douleurs.

Le gouvernement va réduire les appointements exagérés des fonctionnaires publics ; il a déjà commencé une réforme dans les états-majors de l'armée, et il fera d'importantes économies sans toucher aux positions acquises par des travaux réels, des services sérieux. Nous espérons qu'il supprimera tous les emplois inutiles et qui n'avaient été créés que pour répondre aux besoins factices d'une centralisation paperassière, stupide à ce point qu'il fallait trois ans à une compagnie pour obtenir l'autorisation de bâtir un pont, quatre mois à une préfecture pour obtenir une ordonnance fixant une pension de retraite de deux cents francs. Il portera la cognée dans toutes les branches de l'administration, il coupera ce qui ne produit pas. Les fonds résultant de ces économies seront immédiatement à sa disposition si l'impôt s'acquitte régulièrement, puisqu'ils figurent au budget de 1848. Mais en faisant tout ce qu'il sera en son pouvoir de faire, il est indispensable qu'il soit secondé par les citoyens.

Ce qui peut sauver la France, le voici :

Laisser à l'Etat les fonds des caisses d'épargne.

Prendre part à l'emprunt qui vient d'être ordonné.

Participer à la formation des comptoirs d'escompte dans la proportion indiquée par le décret.

Laisser à l'industrie et au commerce les dépôts dont le retrait amènerait des faillites et arrêterait encore le travail.

Payer ses impôts le plus tôt possible.

Telles sont les conditions que les circonstances imposent aux citoyens. Si elles n'étaient pas remplies, l'Etat serait obligé de recourir à des mesures indispensables pour se procurer l'argent dont il ne peut se passer.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 16 MARS 1848.

LES MYSTÈRES.

Continuation de la nouvelle précédente (Les Méprises).

Conte d'Hoffmann

TRADUIT POUR LA PREMIÈRE FOIS.

(Suite. — Voir le Censeur des 23, 24, 28, 29 janvier, 4^e, 4, 6, 8 février, 8, 9, 11, 12, 13 et 15 mars.)

CINQUIÈME FEUILLE.

(Ecrit de la main de la princesse.)

« Quel est cet état singulier dans lequel je me trouve depuis quelques jours ? Que s'est-il passé dans cette nuit où j'ai perdu la conscience de moi-même ? Une douleur sans nom m'accablait ; cette douleur ne serait-elle que le tourment de l'amour ? Toutes mes pensées volent vers lui, l'objet de tous mes vœux, de ma seule espérance, et cependant... quel est donc ce pouvoir, ces bras invisibles qui m'entraînent ? Je ne puis m'en dégager ; c'est un feu qui me dévore, des desirs, des transports que je n'ose nommer. Apokatastos est mélancolique ; il laisse tristement pendre ses ailes ; il me regarde de temps à autre avec des yeux dans lesquels se peint une profonde pitié, un profond chagrin. Le Magus, au contraire, se montre très gai, quelquefois même outrecuidant. C'est tout au plus si je puis, affligée comme je le suis, le tenir dans les bornes. Et être enfermée dans ces murs, loin de la douce patrie ! Ah ! ce pauvre cœur se briserait, pour peu que cela continue.

« J'ai bien pleuré, j'ai bien gémi. Maria a versé avec moi bien des larmes, sans toutefois comprendre mon tourment. Apokatastos a battu des ailes comme il n'avait pas fait depuis longtemps, en disant :

« — Patience ! bientôt, le combat commence. »

« Mais il parlait avec beaucoup de difficulté. Il a volé jusqu'à l'armoire, dans laquelle, je le sais, mon Magus conserve un étui hermétiquement fermé. Que contient cet étui ? C'est son secret ! Apokatastos s'est mis à donner des coups de bec si violents à la serrure, que cela commençait à s'ébranler, à grincer et à sonner dans l'armoire. Mais le Magus est entré ; en s'apercevant de ce qu'allait faire le perroquet, il a paru très effrayé. Apokatastos,

de son côté, a poussé un cri perçant, effroyable, que je n'avais jamais entendu. Il a volé avec un grand bruit d'ailes droit à la figure du Magus. Ce lui-ci s'est sauvé, comme à l'ordinaire, dans le lit, en se cachant sous la couverture, pendant qu'Apokatastos disait :

« — Ce n'est pas encore temps ; mais bientôt Théodoros viendra.

« Non, je ne suis pas tout-à-fait abandonnée : Apokatastos est celui qui me protège.

« Maria, la pauvre enfant, avait bien peur ; je lui rappelai la nuit de la Saint-Jean ; elle reprit sa sérénité, et, à ma prière, resta avec moi jusqu'à une heure assez avancée de la nuit. Moi aussi je m'égayai ; nous nous mîmes à jouer, à chanter, à folâtrer et à rire. Le fameux ruban et la fleur du portefeuille nous procurèrent bien de l'agrément ; mais, hélas ! notre joie fut de courte durée. Mon Magus tendit la tête hors des couvertures (il avait repris son bonnet de dentelles). A ce spectacle bouffon, je partis d'un éclat de rire ; mais le Magus fixa sur moi ses yeux terribles, et je retombai dans cet état funeste dont je viens de parler. Il me sembla que je donnais des soufflets à quelqu'un ; du moins je sentis que j'en faisais le mouvement, j'entendis le bruit des coups. Tout cela était l'effet sans doute des artifices et des méchancetés de mon Magus.

« — Le talisman va agir ! s'écria à l'instant même Apokatastos.

« Quelle lueur d'espérance ! O Théodoros !... »

Voici maintenant le résumé de différentes notes du baron Achatius :

Ce qui est arrivé est encore plus extraordinaire que tout le reste. Théodoros s'étant un peu consolé de son grand chagrin, le jovial capitaine de cavalerie de B... avait eu assez d'empire sur lui pour le décider non seulement à ne pas aller s'enfermer dans le Mecklembourg, mais encore à se relâcher de la diète austère qu'il s'était imposée. Il substitua aux tranches de jambon une bonne salade italienne et un copieux beefsteak, à la bière brune un bon verre de porto ou de madère. Comme à une heure après midi l'appétit ne se montrait pas encore, il se rendait au restaurant de Jagor deux ou trois heures plus tard, et, là, se faisait servir un dîner solide qu'il arrosait des vins les plus généreux.

Le capitaine permettait seulement au baron de continuer ses promenades au jardin des plantes ; mais il lui conseillait de les faire à cheval, l'équitation étant à ses yeux un remède à tous les maux, notamment à l'hypocondrie. Le baron, qui n'avait pas oublié ses deux chutes et les recommandations de Schmuspeld, avait de la peine à s'y décider ; mais le ciel ne lui avait pas départi un caractère des plus fermes : comme le roseau, il pliait à tous les vents. Un jour donc, après avoir dîné au restaurant de Jagor avec le capitaine, celui-ci ayant fait venir deux chevaux tout sellés, le baron se laissa persuader et accompagna son ami. Ils se dirigèrent du côté

de Charlottenbourg. Le trajet se fit sans accident. Le capitaine complétait le baron sur sa bonne tenue. Quelle joie pour ce dernier ! On rendait donc enfin justice au talent que la nature et l'art lui avaient donné !

Les deux amis s'arrêtèrent un instant chez M^{me} Pauli ; ils y prirent le café, puis se remirent en route. En chemin, le capitaine chercha à questionner Théodoros sur son changement subit de manière de vivre. Tout ce que celui-ci pouvait et voulait avouer, c'est qu'il lui était arrivé des choses très désagréables (il faisait allusion au soufflet invisible), et que le vieux Nathaniel Simson et sa coquette de fille en étaient les auteurs. Le capitaine, qui depuis longtemps ne pouvait souffrir ni le père ni la fille, en dit beaucoup de mal, sans toutefois savoir ce qu'ils avaient fait au baron. Ce dernier, s'animant donc de plus en plus, finit par mettre sur le compte du baronier tous les désagréments qu'il avait éprouvés, en jurant d'en tirer une vengeance éclatante.

Il était dans ces dispositions quand il se trouva justement devant la maison de campagne de la famille Simson.

Le chemin que les deux amis avaient pris les faisait passer devant la porte ; on pouvait apercevoir de la route une table dressée dans le vestibule découvert de la maison de campagne, Nathaniel Simson, sa fille et les convives qu'il réunissait ce jour-là chez lui. On était au dessert, et comme le jour commençait à baisser, les flambeaux étaient allumés. Une idée vint à l'esprit du baron.

« Fais-moi le plaisir, dit-il à voix basse au capitaine, d'aller en avant et de m'attendre. Je veux, une fois pour toutes, mettre un terme aux artifices de ce juif rusé et de sa ridicule fille.

« Pas d'extravagances, je t'en prie, mon cher ami ; ne te fais pas encore moquer de toi.

Telle fut la recommandation du capitaine, qui cependant se conforma aux desirs de Théodoros.

Celui-ci s'approcha, sans faire de bruit, de la grille de fer fermant l'entrée de la maison. Un arbre qui s'avancait sur la route le cachait à tous les yeux. De là il se mit à crier de toutes ses forces avec une voix aussi effrayante que possible :

« Nathaniel Simson !... Nathaniel Simson ! tandis que tu es en fessin avec ta famille, que tes mets se changent en poison, animal immonde !... C'est ton mauvais démon qui t'appelle.

Cet exorcisme prononcé, le baron voulut se jeter dans un bosquet, de l'autre côté de la route, pour avoir l'air de disparaître comme un spectre ; mais le ciel avait réservé un autre dénouement à l'aventure. Le cheval, devenu tout à coup rétif, se cabra sous l'éperon sans vouloir changer de place ; tous les efforts du baron furent vains. Nathaniel Simson, apostrophé de la sorte, avait, d'effroi, laissé tomber sa cuillère. Les convives rais-

Nous recevons une lettre de plusieurs chefs de compagnies de la garde nationale de la Croix-Rousse parlant au nom de leurs camarades, qui témoignent un légitime étonnement de n'avoir pas été convoqués à la revue générale de dimanche dernier, et mettent en question si c'est par oubli ou dans une intention d'exclusion que cette omission a eu lieu.

L'admirable attitude de la garde nationale de la Croix-Rousse n'a pas laissé à personne le moindre doute qu'elle ne fût un des appuis les plus solides des principes sur lesquels la République est fondée.

D'autre part, nous n'hésitons pas à nous porter caution des citoyens composant l'état-major de la garde nationale, et à certifier que le fait dont on se plaint n'a pu se produire que par suite de la confusion inséparable d'une organisation incomplète.

Au rédacteur du Censeur.

Tarare, le 12 mars 1848.

Citoyen,

Les événements qui viennent de se passer sont d'une trop haute gravité pour qu'ils n'aient pas d'écho. La ville de Tarare a ressenti comme les autres la commotion républicaine et n'a pas dû rester en arrière; elle a voulu, comme Lyon, saluer l'aurore de cette liberté si long-temps désirée, et qui semble nous annoncer de plus beaux jours.

Oui, Tarare a arboré avec bonheur ce drapeau qui a fait le tour du monde et n'a inspiré des craintes qu'aux gouvernements parjures. Il restait aux ouvriers à faire adhésion à la République et à rassurer certains habitants égarés, qui ne voyaient dans l'ouvrier que l'homme avide de sang.

L'abdication du roi connue, tous les habitants de Tarare étaient dans la consternation; la garde nationale prend les armes, des postes sont formés, des patrouilles parcourent les rues; les groupes stationnent jusqu'à minuit dans les rues, chantant avec enthousiasme la *Marseillaise*. Cet état de choses dure jusqu'au moment où la proclamation du gouvernement provisoire vient enfin nous apprendre que nous étions libres, c'est-à-dire Français, et que la République était proclamée.

Les ouvriers l'ont saluée; mais, instruits que la malveillance dénaturait leurs intentions, ils ont dû prendre une mesure énergique, et prier M. le maire de se rendre dans une propriété privée où mille personnes au moins étaient réunies, et d'y entendre leurs plaintes.

M. le maire, accompagné de ses deux adjoints, MM. Captier et Fion, s'est rendu près de l'assemblée, et a reçu des mains des délégués un papier où était écrit ce qui suit :

« Citoyen maire,

« Les ouvriers de la fabrique ont été calomniés : ils ont été désignés comme voulant porter une main sacrilège sur la propriété, et de l'autre, armée d'une torche, allumer partout l'incendie.

« Ils ne peuvent plus long-temps supporter de pareilles infamies. On a ajouté qu'ils attendaient du renfort du dehors pour seconder ces projets.

« Les ouvriers qui se présentent à vous ne sont que les délégués de leurs frères.

« Ils viennent vous prier de recevoir leur adhésion au gouvernement républicain.

« Ils vous prient de constituer au plus tôt un comité de travail présidé par vous, dont une moitié des membres sera choisie parmi les fabricants, et l'autre moitié parmi les ouvriers, afin qu'un travail soit assuré et que l'on puisse vivre.

« Ils vous prient de recevoir ici la déclaration qu'ils font de se joindre aux bons citoyens pour le maintien de l'ordre et pour repousser de tous leurs pouvoirs les agressions du dehors.

« Ils vous prient de les compter dans les rangs de la garde civique.

« Resserrez ainsi les nœuds qui doivent nous unir tous et ne faire de nous qu'une même famille.

« Nous vous prions d'instruire le citoyen Arago, représentant du gouvernement provisoire, de notre démarche, afin qu'il sache qu'il n'y a ici qu'un seul cri :

« Vive la République ! »

M. le maire fit un discours empreint de sagesse et de prudence, et rassura les ouvriers. Mais, au dehors, des gens mal intentionnés et ennemis de la révolution répandirent en ville le bruit que les ouvriers avaient renversé le maire et son conseil, que les fonctionnaires publics étaient destitués et que tous étaient remplacés par des hommes du choix du peuple.

Comme vous voyez, le but de notre réunion était tout pacifique. Et puisque personne n'a pris à tâche de nous défendre, veuillez,

saient consternés : l'un tenait encore son verre près de sa bouche sans penser à le vider; l'autre, qui mangeait du gâteau, s'étouffait, oubliant de boire. Mais lorsque l'un distingua le bruit que faisait le cheval qui écumait, hennissait et frappait du pied, chacun se leva et courut à la barrière.

— Ah! c'est donc vous, baron?... Eh! bonsoir, cher baron... Est-ce que vous ne voulez pas vous arrêter un instant, plaisant démon que vous êtes ?

Ce fut une exclamation générale, et le plus fou éclat de rire que l'on eut jamais entendu accompagna les efforts désespérés que faisait le baron pour échapper à cette grêle de railleries. Le capitaine, qui avait entendu le tumulte, soupçonnant qu'il était arrivé quelque nouveau malheur à son ami, revint en toute hâte sur ses pas. Aussitôt que le cheval du baron aperçut celui du capitaine, comme si l'enchantement qui le tenait cloué à la même place eût cessé tout-à-coup, il partit au galop, mais à un galop tout-à-fait convenable, et emporta le baron du côté de la porte de Leipzig. Le capitaine, bien décidé à ne plus abandonner son ami, galopait fidèlement à ses côtés.

— Maudit soit le jour où je suis né! Ah! plutôt la mort qu'un affront semblable! s'écria le baron d'un ton tragique en descendant de cheval devant la porte de sa demeure. Que le diable, dit-il en se frappant du poing le front, que le diable emporte les promenades à cheval et les chevaux aussi! Non, jamais je n'ai supporté une avanée semblable.

— Vois-tu, mon cher, dit le capitaine avec un grand sang-froid, tu rejettes ta propre faute sur le compte de l'équitation et de la noble race des chevaux. Il fallait me demander si mon coursier avait été dressé à l'exorcisme des démons; je t'aurais répondu non, et l'aventure ne serait pas arrivée.

Dans l'esprit du baron, un soupçon terrible pesait sur Schnuspelpold qu'il avait reconnu parmi les convives du banquier.

« Monsieur le baron,

« La scène que vous avez faite hier devant la porte de ma maison de campagne était inconvenante et, de plus fort, risible. L'offense que vous avez voulu faire n'atteint personne; vous seul êtes puni par le ridicule. Cependant ma fille et moi nous vous prions d'éviter à l'avenir de vous présenter à la maison. Si vous aviez besoin désormais de bon papier, il serait inutile aussi de vous présenter à mon comptoir. Je ne veux plus faire d'affaires avec vous.

« J'ai bien l'honneur, etc.

« Berlin, le... »

NATHANIEL SIMSON.

Traduit par ÉDOUARD DEGEORGE.

(La suite à un prochain numéro.)

Monsieur, nous prêter une des colonnes de votre journal pour insérer la présente, afin que les ennemis de la République sachent que leurs projets sont connus et qu'ils seront déjoués.

Salut et fraternité.

Les délégués des ouvriers en mousseline de la fabrique de Tarare, GRÉMON (Eugène), FARGE (Michel), SCHMIDT (Auguste.)

Samedi soir et dimanche matin des salves d'artillerie ont annoncé à Valence une fête patriotique. La ville, entièrement pavée, respirait un air de joie impossible à décrire. A onze heures, toute la garde nationale sous les armes est venue se ranger sur l'Esplanade, à côté du régiment d'artillerie. De nombreuses députations des gardes nationales des environs se sont jointes à celle de Valence; ceux qui n'avaient pu avoir des fusils de munition s'étaient armés de fusils de chasse. Peu après est arrivé le citoyen Hubert Fournry, commissaire du gouvernement, suivi de toutes les autorités et de patriotes représentant grand nombre de communes du département. Il est monté dans une tribune placée aux pieds de la statue de Championnet, et a prononcé d'une voix ferme un discours fort goûté par la foule qui se pressait pour l'entendre. De nombreuses marques d'approbation sont venues l'interrompre, et lorsqu'il a cessé de parler, le cri de *Vive la République!* s'est fait entendre de toutes parts. Le citoyen commissaire a ensuite passé la revue. Le soir, la ville était partout illuminée; de mémoire d'homme on n'avait vu manifestation aussi complète et aussi générale : en 1830, la fête fut moins brillante. Les habitants de Valence, heureux d'avoir un gouvernement républicain, ont érigé sur la place de l'Hôtel-de-Ville, au moyen d'une souscription, une belle statue représentant la France qui foule aux pieds les attributs de la royauté et brise ses fers le glaive à la main.

Nous recevons de M. P. Leroux, directeur de la *Revue Sociale*, la profession de foi suivante, adressée aux électeurs du département de la Creuse, et par laquelle il accepte une candidature à l'Assemblée nationale :

Amis,

Le jour même où vous proclamiez la République, un de vous, un de ceux que le consentement populaire chargeait à Limoges de l'administration provisoire, Théodore Bac, m'écrivait : « Nous voilà en marche; toutes nos espérances peuvent se réaliser; attendons l'Assemblée nationale. » Et il me rappelait mes travaux pour me persuader que je devais me présenter aux suffrages du peuple quand il s'agirait de nommer à cette Assemblée.

J'ai écouté cette voix, et ma conscience, consultée dans le recueillement, faisant taire des scrupules qui pourraient me retenir loin de la vie publique, répond aujourd'hui, à l'invitation partie de votre sein, qu'en effet c'est un devoir pour moi de me mettre à la disposition du peuple, et de prendre part, si le peuple me donne cette mission, aux travaux de l'Assemblée nationale.

J'ai interrogé ceux qui sont ici avec moi, unis dans l'œuvre sainte de l'association. Leur sentiment m'a confirmé que m'abstenir en cette grave circonstance serait une action peu louable, et qui pourrait être mal interprétée. Ce n'est pas lorsque nos principes sont proclamés, mais non réalisés, qu'il faut en abandonner la défense.

C'est à Limoges que notre doctrine a trouvé le plus d'appui; c'est à Limoges que je me présenterai. Je vous demande donc votre adhésion et votre concours. Amis, je n'ai point besoin pour vous de faire une profession de foi. Si vous approuvez ma résolution, si ma candidature est annoncée et soutenue par vous, j'irai à Limoges, et j'offrirai au peuple le témoignage de ma vie tout entière.

PIERRE LEROUX.

Boussac, le 10 mars 1848.

Paris, le 13 mars 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous avons nous-mêmes dû reproduire, ne fût-ce que pour les démentir, les bruits qui circulaient dans Paris sur une insurrection lyonnaise, sur une colonne de cinq mille ouvriers lyonnais qui marchaient vers Paris. Aujourd'hui plusieurs journaux recueillent ces rumeurs, et annoncent même que le gouvernement a dépêché vers Lyon deux nouveaux commissaires extraordinaires. Nous croyons que les faits n'ont pas le degré de gravité qu'on leur suppose.

Mais les bruits alarmants, que des troubles partiels entretiennent et grossissent, font beaucoup de mal dans notre capitale, et les auteurs des désordres font merveilleusement les affaires de la dynastie tombée. Le but de celle-ci est d'entretenir la terreur et de faire croire que la République est altérée de sang et ne rêve que ruines. Les hommes coupables qui dévastent nos villes ou qui y refusent du travail sont d'excellents instruments pour les agents de la contre-révolution, et Louis-Philippe doit se réjouir à Twickenham d'avoir pour rien ce qu'il consentirait à payer cher, malgré son horreur pour la dépense.

La situation est sans doute très grave, mais elle n'est pas mauvaise relativement. Si elle est grave, c'est à cause de la crise financière dont nous sommes les héritiers et les liquidateurs, et de la crise commerciale et industrielle que les événements de février ont singulièrement développée. La première est étroitement liée à l'autre, et ce n'est, à vrai dire, qu'un seul et même embarras. Les premières finances à protéger sont celles de l'Etat; mais comment y parviendra-t-on si l'impôt indirect, si la douane, si les octrois ne rendent plus ce qu'ils devaient rendre? Comment arrivera-t-on à conjurer la crise industrielle et commerciale, si on effraie les gens qui font vivre le commerce du luxe? On ne commande pas à l'effroi, après tout, et vous n'obligerez pas les femmes de loisir, les hommes du monde à acheter des robes, des gilets de soie. C'est la confiance qui est actuellement la grande maîtresse de nos destinées. Avec elle, on fera tout; sans elle, on ne fera rien que des ruines.

— M. Vitet s'est démis de ses fonctions de conseiller d'état. D'autres ont eu moins d'initiative pour un tel sacrifice, puisque nous voyons dans le *Moniteur* qu'il a fallu en destituer six.

Nous approuvons la réduction du nombre des conseillers d'état de 30 à 25. Nous espérons que ce sera le signal de nombreuses réductions dans le nombre des fonctionnaires inutiles et dans le chiffre des gros traitements, double réforme que l'état de nos finances exige sans retard.

— On nous soumet une idée dont l'exécution servirait à donner du travail aux ouvriers armuriers, et qui pourrait être appliquée d'ailleurs dans les gardes nationales départementales comme à Paris. Il s'agirait d'inviter les gardes nationaux à convertir leurs fusils à silex en fusils à piston. Cette transformation se ferait à peu de frais pour chaque garde national, sans rien coûter au gouvernement. On y trouverait trois avantages : armement positif et réel, en harmonie avec celui de la troupe; précision pour la portée, avec beaucoup plus de sûreté pour le départ de l'arme; et enfin, comme nous l'avons dit, moyen de procurer de l'ouvrage à bon nombre d'ouvriers.

On lit dans la *Gazette de France* :

L'indifférence était la plaie de l'autre régime, plaie déplorable et qui nous a donné un mouvement violent au lieu d'un mouvement régulier.

La peur serait-elle la plaie de celui-ci? Elle ne serait pas moins funeste, car dans les circonstances où nous sommes la peur du mal est le mal même.

On lit dans le *Haro de Caen* :

Le *Charivari* prend, depuis quelque temps, la plupart des questions à l'ordre du jour par leur côté sérieux. On en trouvera encore la preuve dans les observations suivantes, que nous reproduisons, et qui ont pour titre : *Les hommes nouveaux*.

« Il nous faut des hommes, des hommes nouveaux. M. le ministre de l'instruction publique, dans sa circulaire aux recteurs, a nettement indiqué la question. Instruisez rapidement le peuple pour qu'il puisse voter en connaissance de cause. Qu'il choisisse ses mandataires dans son propre sein. Il ne faut que du bon sens et du dévouement pour être législateur. L'expérience arrive vite au contact des faits, et l'éducation suit l'expérience. Agriculteurs, nommez des agriculteurs; gens du peuple, choisissez dans les rangs du peuple. Tel qui est obscur aujourd'hui sera un grand homme demain.

» Non, sans doute, il ne faut pas proscrire l'éducation et la fortune : l'entreprise serait vaine d'ailleurs; mais souvent la fortune et l'éducation sont des mandataires infidèles aux intérêts qu'on leur confie. Si le peuple veut se rendre possible au gouvernement, qu'il prenne confiance en lui-même. Citoyens, ne regardez point au-dessus, mais autour de vous pour choisir votre mandataire à l'assemblée nationale. Si le savetier du coin vous inspire de la confiance, nommez le savetier du coin.

» Il n'y a pas de mensonge plus dangereux que celui d'un état où les lois démentent les idées et les mœurs. Nous sommes une démocratie, agissons en démocratie.

» Nous voyons avec plaisir ces principes développés dans la circulaire du ministre de l'instruction publique dont nous avons parlé au commencement de cet article. Encourager l'instruction primaire, le paysan, l'homme du peuple, toutes les conditions obscures à se produire, faire un appel aux gens de cœur et de dévouement, c'est ennoblir la future assemblée nationale, augmenter ses forces, étendre son action et agrandir son but. »

L'association polytechnique fondée à Paris pour l'instruction gratuite des ouvriers vient d'annoncer sa réorganisation sur une plus large base par la proclamation suivante :

ASSOCIATION POLYTECHNIQUE.

Ouvriers de Paris,

L'association polytechnique pour l'instruction gratuite du peuple va se reconstituer sur des bases plus larges.

Fondée en juillet 1850 par les élèves de l'École polytechnique, comme un signe d'alliance éternelle entre la généreuse école et les héroïques enfants de Paris, l'association polytechnique a lutté dix-huit ans contre les entraves, les dégoûts, les misères de toutes sortes que semaient sur sa route un pouvoir ombrageux, une police aveugle.

Ouvriers de Paris, grâce à votre indomptable courage, une ère nouvelle s'est levée pour vous et pour nous. Vous avez chèrement conquis des droits. Venez apprendre à en user noblement. Vous avez versé votre sang pour tous; nous vous offrons, en retour, le partage égal des biens de l'intelligence. Quittez vos ateliers après les fatigues du jour, quittez vos armes, ouvriers de Paris, vos armes glorieuses; venez vous asseoir sur les bancs moins agités de nos écoles; vous y trouverez la science qui apaise, calme et console, la science qui prêche la liberté, la fraternité, la science qui rend le travail moins lourd, la vie plus douce, le bonheur plus facile.

Ouvriers de Paris, vos professeurs seront, avant tout, vos frères; venez avec confiance, venez à nous!

Le comité de l'association.

(Suivent les signatures.)

Pièces officielles.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

Le gouvernement provisoire, Considérant que le châtiment corporel dégrade l'homme; Qu'il appartient à la République d'effacer de la législation tout ce qui blesse la dignité humaine;

Que c'est un bon exemple à donner au monde; Que la suppression des peines corporelles, en affermissant dans la marine le sentiment de l'honneur, ne peut que donner aux matelots une idée plus haute de leurs devoirs, leur inspirer plus de respect encore pour eux-mêmes et pour les lois de la discipline,

Décrète : Les peines de la bouline, de la cale et des coups de corde sont abolies; jusqu'à révision complète du code pénal maritime, elles seront remplacées par un emprisonnement au cachot de quatre jours à un mois.

— Le gouvernement provisoire, Informé que dans plusieurs villes des demandes en liberté formées sur réferé par les détenus pour dettes civiles ou commerciales ont été rejetées sur le motif que le décret du 9 mars 1848 ne pouvait avoir d'effet rétroactif;

Considérant que les termes du décret sont absolus, que la mesure d'humanité ordonnée par le gouvernement provisoire serait évidemment incomplète si elle ne s'appliquait aux détenus pour dettes, décrète :

Tous les détenus pour dettes civiles ou commerciales seront immédiatement et provisoirement mis en liberté, en vertu du décret rendu le 9 mars 1848 par le gouvernement provisoire.

— Par arrêté du ministre de la guerre sont nommés : Président du tribunal de commerce d'Alger, le citoyen Bouernichon; Juges près le tribunal de commerce d'Alger, les citoyens Suquet, Lichtlin, Alphandery, Caupert, Gabriel, Bellais, Cœur de Coi, Tiron, Lulene, Taurchon;

Juges suppléants près le même tribunal, les citoyens Kobb, Charpentier, Warat, Vilins, Menager, Baurant et Sadin-Levi Valentin.

Les fonctions conférées par l'article précédent seront exercées pendant deux ans par les citoyens ci-dessus désignés.

— Par arrêté du ministre des travaux publics, M. Vatout, président du conseil des bâtiments civils, est révoqué de ses fonctions.

— La préfecture de police de Paris est rentrée dans les attributions du ministre de l'intérieur.

— Le chargé d'affaires d'Espagne est venu lire à M. de Lamartine une dépêche du ministre des affaires étrangères d'Espagne, disant que le gouvernement entretiendra avec le gouvernement provisoire actuel les mêmes bonnes relations internationales qui, par un intérêt réciproque, ont existé jusqu'ici entre les deux pays.

— Le ministre plénipotentiaire des villes anséatiques est venu au ministère des affaires étrangères assurer M. de Lamartine de la disposition des républiques qu'il représente à entretenir les mêmes rapports avec la République française.

— M. le ministre de la justice s'occupe de réductions dans le personnel de son administration. Il a supprimé les fonctions de sous-directeur de la division des affaires criminelles et des grâces. Il prépare d'autres suppressions qui amèneront de notables économies.

— M. Bethmont, ministre provisoire de l'agriculture et du commerce, vient d'adresser aux associations agricoles de la République la circulaire suivante :

« Paris, 11 mars 1848.

« Messieurs,

« La nouvelle ère qui vient de s'ouvrir doit être celle des progrès véritables et de toutes les améliorations. L'agriculture préoccupe au plus haut point le gouvernement de la République, et sera l'objet incessant de ses pensées et de ses efforts; mais, dans la voie féconde du perfectionnement, il ne peut marcher seul, et il réclame le concours de toutes les intelligences et de tous les amis de la France. Il espère surtout beaucoup du dévouement et du savoir des sociétés et des comités agricoles, qui déjà en ont donné des preuves multipliées, et, sous peu, de nombreux sujets seront soumis à leurs discussions.

» En attendant, je viens, sur un point qui me paraît avoir une importance

— Les troupes qui, dans le Haut-Rhin, avaient été détachées pour protéger les israélites contre les vengeances populaires, ont reçu l'ordre de rentrer dans leurs garnisons. Les milices suisses qui s'étaient armées sur la frontière pour protéger l'émigration des juifs ont voulu avant leur départ fraterniser avec les soldats français. On s'est réuni dans un banquet, et la fête s'est terminée aux cris de *Vive la Suisse ! vive la République française !*

— On écrit des environs de Sarrelouis (Prusse) au *Courrier de la Moselle* :

« Vous êtes beaucoup plus tranquilles dans votre Moselle que nous ne le sommes ici. On fait partir tout le monde pour la landwehr, et on parle d'enrôler tous les hommes, de 20 à 35 ans. En attendant, les femmes conduisant en pleurant leurs maris au régiment. On dit qu'il va venir dans nos provinces 130 mille hommes d'outre-Rhin, et que les levées de ce pays-ci iront les remplacer dans la Vieille-Prusse.

« Au bal de dimanche dernier, des habitants avaient revêtu des uniformes français. Le bourgmestre exigea qu'ils les quittassent ; mais ils n'en voulurent rien faire. Des officiers prussiens voulurent, dit-on, se mêler de l'affaire, et il en résulta une espèce de collision, au bout de laquelle les uniformes français restèrent maîtres du terrain. »

— On écrit de Sierk, 8 mars, au même journal :

« J'arrive à l'instant de Prusse, où j'ai lu l'ordonnance du directeur-général des douanes à Cologne, qui prohibe la sortie des chevaux sur toute la frontière de l'union douanière allemande. Cette ordonnance porte la date du 5 mars. »

Cette nouvelle, ajoute le *Courrier de la Moselle*, nous est confirmée par des négociants de Metz qui viennent de recevoir l'avis que les convois de chevaux qu'ils attendaient de l'Allemagne sont arrêtés en Prusse.

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

BERNE, 10 mars. — Le vorort a invité notre chargé d'affaires par intérim à Paris à manifester au gouvernement provisoire de la République française toutes ses sympathies et celles de la nation helvétique. La confédération reconnaît la nouvelle République ; c'est un fait auquel il ne manque que la forme, c'est-à-dire l'adhésion écrite des cantons, chose qui n'est pas douteuse. Cela ne peut différer la reprise des relations de bon voisinage avec une nation qui fut toujours notre amie, malgré son gouvernement déchu. Nous espérons que la formalité dont nous venons de parler ne retardera pas davantage l'arrivée au milieu de nous du nouvel ambassadeur français.

FRIBOURG, 10 mars. — L'agitation va croissant dans le district de Morat. Le *Wachter* se livre à des excentricités déplorables. En plusieurs localités, l'arbre de la liberté a été abattu. On y a substitué des arbres nains couverts d'un érèpe. Aujourd'hui un seul député de ce district assistait à la séance du grand-conseil, ainsi qu'un seul député du district de la Singine (allemand). Les collègues de celui-ci avaient quitté hier la salle pour ne point jurer une constitution qui musèle le clergé, tandis que Morat la répudie parce qu'elle ne supprime pas les couvents. Les deux extrêmes se rencontrent sur le point de la sanction populaire qu'ils réclament à tout prix pour anéantir les fruits de la révolution ; mais la température leur est trop favorable pour qu'ils n'atteignent pas leur pleine maturité. Malheur alors aux rétrogrades de toute espèce, aux hypocrites de quelque culte que ce soit !

Le gouvernement, fort de ses intentions et des encouragements de la France, de la confédération et de tout ce qu'il y a de liberté en Europe, poursuit sa marche vers la liberté, sans se laisser déconcerter ni par les fanatiques du Sonderbund, ni par les intrigues de Morat.

Etude de M^e Trouvè, avoué à Lyon, quai de la Liberté, n° 1.

Il appert que par conventions verbales intervenues, le 14 mars courant, entre MM. CÉSAR DALMAZZI, propriétaire, demeurant à Turin (Etats-Sardes), FRÉDÉRIC - NAPOLÉON - RE DE SAINT-SECOND, propriétaire, demeurant à Paris, rue Neuve-Saint Denis, n° 12, et JOSEPH TISSOT, fabricant de cristaux, demeurant à la Guillotière, quai Combalot ;

La liquidation de la société qui a existé entre les sus-nommés pour l'exploitation d'une cristallerie sise à la Guillotière, quai Combalot, n° 2, sous la raison sociale de *Dalmazzi, Tissot et C^e*, qui, aux termes du jugement rendu entre les sus-nommés par le tribunal de commerce de Lyon le 15 février dernier, qui dissout cette société, devait être faite provisoirement en commun par les trois ci-devant associés, sera faite, à compter dudit jour 14 du courant, par M. Joseph Tatu, teneur de livres, demeurant à Lyon, rue des Bouchers, n° 5.

En conséquence, ce dernier reste seul chargé de vendre toutes les marchandises fabriquées ou en voie de fabrication et les matières premières dépendant de l'actif de ladite société, et de faire tous autres actes se rattachant à la liquidation.

On peut s'adresser à lui pour traiter de gré à gré des objets à vendre, dans les ateliers de la cristallerie, quai Combalot, n° 2, tous les jours, entre dix heures du matin et deux heures du soir.

Pour extrait : Lyon, le 15 mars 1848.
Signé A. Trouvè, avoué,
Fondé de pouvoirs. (4657)

Etude de M^e Morand, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, 17.

CAPITAUX à placer par fractions de 10, 20, 30, 40 et 50,000 f., jusqu'à 200,000 f.

S'adresser audit M^e Morand. (6474)

Etude de M^e Duchamp, notaire, rue Saint-Dominique, n° 9.

On demande à emprunter des capitaux par première hypothèque sur des immeubles situés dans le département du Rhône. (6645)

FUMIERS. A vendre Fumiers, à la Poste aux Chevaux, place Louis XVIII. S'y adresser. (4659)

GAZ DE MONTPELLIER.

Réunion des actionnaires jeudi 16 courant, à midi, rue Royale, n° 21. (1660)

MAGASIN. A louer à la Saint-Jean, un Magasin de fabrique, grande rue des Capucins, n° 19, au 2^e. S'y adresser. (1655)

PRUSSE.
Suivant la *Gazette de Cologne*, le roi de Prusse va donner au peuple prussien la liberté de la presse. Ces concessions au libéralisme allemand nous sont agréables, quelle que soit l'intention qui les dicte. Si on voulait s'en faire un point d'appui pour nous attaquer plus tard, la presse libre déviolerait ce complot, et l'arme chargée par Frédéric-Guillaume éclaterait entre ses mains. Les vieilles rancunes nationales entre la France et la Prusse ont d'ailleurs fait leur temps, et on a autre chose à faire aujourd'hui qu'à se haïr.

Bourse de Paris du 12 mars 1848.

Les fonds ont été lourds en général, le 5 0/0, ouvert à 77 f., est tombé et a fermé à 74 80. Le 5 0/0 a ouvert à 80 f. et est tombé à 49 f. ; il a fermé à ce prix. A terme, le 5 0/0 a ouvert et fermé à 74, après avoir été coté à 74 80.

Les chemins de fer ont aussi baissé.

Trois pour cent	49	
Quatre pour cent	65	
Quatre et demi pour cent		
Cinq pour cent	74 80	
Emprunt de 1847		
Trois pour cent belge		
Quatre 1/2 p. cent belge		
Cinq pour cent belge		
Récépissés Rothschild		
Cinq pour cent romain	75	
Trois pour cent espagnol	69	
Banque de France	1725	
Banque belge		
Caisse Lafitte		
Comptoir Ganneron		
Obligations de Paris	4010	

CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	
Versailles (rive droite)	120
Versailles (rive gauche)	
Paris à Orléans	800
Paris à Rouen	415
Rouen au Havre	
Avignon à Marseille	275
Strasbourg à Bâle	
Orléans à Vierzon	
Orléans à Bordeaux	597 50
Chemin du Nord	540
Paris à Strasbourg	537 50
Tours à Nantes	528 75
Paris à Lyon	290
Lyon à Avignon	

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 15 mars.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.	LIQUID. COUR.	LIQ. PROCH.
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.
Paris à Orléans			
prime d. 10			
Paris à Rouen			
prime d. 10			
Avignon à Marseille	275		
prime d. 10			
Orléans à Vierzon			
prime d. 10			
Chemin du Nord			
prime d. 10	293		
Paris à Lyon			
prime d. 10			
Mines de la Loire	225	210	
prim. de 10			

Le Gérant responsable, R. MURAT.

LA PATE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

RHUMES. Toux, catarrhes, gripes, toujours guéris par une seule boîte de **TABLETTES LARQUE**

au LICHEN. — Prix : 1 f. 25 c. et 70 c. — Rue Saint-Polycarpe, 10 ; à la pharmacie des Célestins ; Simon, à Vaise ; Rigolot, à Saint-Etienne ; Paquelin, à Chalon ; Voituret, à Mâcon ; Ravet, à Bourg.

BOURSE DE LYON.

Cours des valeurs industrielles.

Le 14 mars 1848.

NOM DES VALEURS.	DES VALEURS.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX PAIÉ.	COURS DU JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie	4,700	
2,000	500	Société riveraine d'assurance	495	
2,000	1,000	Banque de Lyon	5,625	
520	5,000	Bateaux à vapeur	6,500	
500	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles	4,700	
200	3,000	Société Lyon. des transp. Rh.-Saône	4,900	
200	10,000	Gondoles sur Saône p. marchandises	10,000	
1,050	500	Compagnie de l'Aigle	900	
6,000		Compagnie du Rhône	450	
5,200	5,000	Canal de Givors	7,225	
430		Chemin de fer	16,000	
		Lyon à Saint-Etienne	5,715	
		Id. Industrie des grâtes	6,500	
		Id. Industrie des fond.		
		Saint-Etienne à Andrézieux		
400	5,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardoise		
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard		
	500	Fonderie de la Mulatière		
		de l'Homme	545	
		Bessèges	900	
1,485	1,250	Mines de houille	1,025	
1,000	1,000	Obligations de ladite compagnie		
		Compagnie générale des Tréfonds	850	
		Compagnie des mines des Lites		
2,340	5,000	Compagnie du Villars	400	
5,000	2,000	Ponts	1,340	
450	2,000	Sur le Rhône	2,030	
300	2,000	de la Feuille	1,600	
22c	2,000	du Palais-de-Justice	1,135	
1,790		de l'île-Barbe	220	
		de Vaise		
		de Couzon		
1,300		Omnium	1,100	
		Union lyonnaise	490	
5,000		Moulins à vapeur de Perrache	5,340	
		Gare de Vaise	100	
		Terrains de Vaise	500	
		Compagnie des Eaux de Villefranche	550	

ÉCLAIRAGE AU GAZ.

EMISS.	NOMS DES VILLES.	D. PRIX.	EMISS.	NOMS DES VILLES.	D. PRIX.
500	Abbeville	500	440	Sietz	980
500	Alais	275	500	Mézières et Charleville	670
	Alençon	1,305	500	Milan	1,600
500	Angers	420	500	Montélimar	305
500	Annonay	530	500	Montpellier	800
	Arles		500	Moulins	620
500	Autun	200	500	Mulhouse	580
	Avignon		440	Naples	290
500	Baden-Baden	480	500	Nevers	400
	Bédarieux			Padoue, Vicence, Trévise	
430	Bayonne	600	500	Parma	500
1,000	Besançon	1,050	500	Perpignan	250
500	Boulogne, Sèvres et S-Clou	350	500	Plaisance	520
1,000	Bourges	500	500	Puy	250
400	Clermont	420	500	Reims	400
280	Chambéry	760	450	Rennes	280
	Cherbourg et Lorient			Riom	
500	Colmar	125		Rive-de-Gier	450
700	Dijon	920	750	Saône-et-Loire	1,300
	Dole	270		Saint-Chamond	1,400
400	Florence	585	700	Saint-Etienne	1,200
	Gènes	892 50		Strasbourg	1,300
600	Grenoble	450		Tarare	210
	Guillotièr	750		Trieste	500
	Laval	510	750	Trois villes du Midi	375
	Limoges	325	500	Troyes	530
	Livourne	420	600	Turin	1,500
	Lodève		500	Udine	520
1,000	Lyon, Compagnie Perrache	4,155	500	Vallence	675
5,200	— nouvelle émission			Venise	1,125

Le Chocolat Menier,

Comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs. Sa forme particulière et ses enveloppes ont été copiées, et les médailles dont il est revêtu ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Les amateurs de cet excellent produit voudront bien exiger que le nom **Menier** soit sur les étiquettes et sur les tablettes. Le **Chocolat-Menier** se trouve chez les pharmaciens et les épiciers.

COPAHINE-MEGER.
Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Collier, méd. en chef de l'hôp. des Vénérables, ainsi les premiers mèd. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPOT. JOZEAU, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (4740)

BUANDERIES PORTATIVES.

Lessivage du linge en trois heures et sans soins, avec 75 pour 100 d'économie sur les lessives ordinaires. — Point de coulage. — Moindre usure du linge.

CUISINE SANS CUISINIER.

Appareil dit **CORDON-BLEU**. — Diners composés de 1 à 3 plats, sans soins et sans surveillance. — Six centimes de charbon.

Expériences publiques pour les deux appareils tous les jeudis, de dix à trois heures, rue Saint-Dominique, n° 7, à Lyon.

Le grand nombre d'appareils vendus et la satisfaction des acquéreurs sont le meilleur éloge qu'on puisse faire du mérite de ces appareils. (2668)

Sirop de Mou de Veau,

Préparé par QUET aîné, pharmacien, pour la prompte guérison des rhumes, toux, catarrhes, irritations, et toutes les affections de la poitrine, se vend à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, 31 ; à Thizy, M. Bouvier ; à Tarare, M. Mandet ; à Bourg, M. Villard ; à Mâcon, M. Mossel ; à Roanne, M. Laccollonge-Renaud, tous pharmaciens. (3801)

PASTILLES DE MINISTRE.

BONBON PECTORAL.
Composé de végétaux gommeux et calmants. Remède pour les irritations de l'estomac et de la poitrine. — Place Bellecour, 12. — 1 f. la boîte. (3461)

CHEMIN DE FER

DE LYON A AVIGNON.

AVIS. Le comité de liquidation a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires dont les mandats de liquidation ne sont pas échus avant le 7 mars, que les circonstances actuelles entravant le service des remises à faire à Paris, par ses soins, au banquier de la Compagnie, qui n'est plus dépositaire d'aucuns fonds à elle appartenant, ainsi que l'a reconnu la commission de surveillance, le bureau de Lyon a suspendu momentanément la délivrance des mandats, en continuant néanmoins de liquider les droits des propriétaires d'actions qui ont fait ou qui feront le dépôt de ces titres.

MM. les actionnaires seront prévenus par un nouvel avis du jour où les mandats pourront être retirés. (2659)

GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales, rougeurs, goulte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le **Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.**

Extrait du **CODIC MÉDICAMENTAIRE**, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret du en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE **Rue Palais-Grillet, 23.**

HUMEURS BILLES, GLAIRES, PITUITES, maladies qu'elles engendrent ; moyen de les combattre par la

TEINTURE GERMANIQUE

MODIFIÉE, préparée à la pharmacie STEINACHER, rue Dauphine, 58.

L'altération des humeurs est l'unique cause des maladies ; cette vérité, admise par les anciens médecins, et méconnue depuis 40 ans par les modernes, est mise hors de doute aujourd'hui. Indiquer un moyen d'expulser du corps ces humeurs viciées qui donnent naissance à toutes les maladies (voir la broch. *délivrée gratis*), tel est le but que nous nous proposons d'atteindre par notre **TEINTURE PURGATIVE**. Cette préparation, à la fois **TONIQUE** et **PURGATIVE**, produit des effets à la dose d'une cuillerée à bouche ou deux au plus ; elle est agréable, et purge sans coliques ni tranchées.

PRIX : 5 FR., 12 PURGATIONS.

Dépôts : à Lyon, chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux ; à Tarare, chez M. MICHEL, pharmacien. (3964)

AVIS.

On trouvera chez M. MURE, boisselier, quai de l'Hôpital, n° 112, à Lyon, des **caisses de tambours d'ordonnance** pour la garde nationale prêtes à servir, pour la ville et pour la campagne, à juste prix. (4633)

GRAINES.

MM. JACQUEMET BONNEFONT, horticulteurs, marchands-grainiers, pépiniéristes à Annonay (Ardèche), sur les pressantes sollicitations d'un grand nombre de leurs correspondants, viennent de se déterminer à établir à Lyon un magasin qu'on trouvera pourvu de toutes les espèces de graines proposées dans leur catalogue. Ce magasin est tenu par M. A. Baborier, leur associé, gendre et beau-frère, qui a la signature de la maison. On pourra y adresser les demandes des autres produits de leurs cultures dont les divers catalogues seront adressés francs de port par la poste aux personnes qui les demanderont par lettre affranchie. — S'adresser à MM. Jacquemet Bonnefont père et fils, place Bellecour, 22, à Lyon. (4372)

PATE PECTORALE AU SALEP.

De MICHEL, PHARMACIEN À TARARE,

Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPE, irritation de la gorge et de l'estomac.

Prix : 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et C^e, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n° 515) ; et à Lyon, chez MM. Desriard, rue du Bois, n° 17 ; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet ; Reverchon ph. à Vaise. (4403)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Douaiillerie, 48.